

Dernières, Dernières,
Dernières ...

Congrès de la Fédération
SUD CT
Du 26 au 29 mars 2013
À
Arzon dans le
Morbihan

Prochain Conseil Syndical
Sud CT Basse Normandie
Vendredi 22 mars 2013

Solidaires
Sud
Collectivités Territoriales
www.sudct.org

Syndicat Sud
Collectivités Territoriales
Basse-Normandie
23 rue Pasteur
14120 Mondeville
Tel : 02 31 44 49 83
Tel : 06 33 15 92 63

Mail : sudctbn@gmail.com
Blog : www.sudctbn.org
Site : www.sud-ct.fr

Sud CT en Basse-Normandie

Communauté de Communes de Les Pieux

Sud-CT@cc-lespieux.com
02.33.87.51.09

Conseil général de la Manche
sudctcg50@laposte.net
06.81.22.14.80

Centre de gestion de la Manche
06.81.22.14.80

Centre de Gestion du Calvados
Tel : 02 31 44 49 83

Communauté d'agglomération
Caen la Mer
Tel : 06 33 15 92 63—02 31 44 49 83

Intercom d'Orival
Mairie de Creully 14480 CREULLY
Mail : agentsctp@orange.fr

Bayeux Intercom
Mairie d'Ifs
Mairie de Lisieux
<http://sudctlisieux.wordpress.com/>

SOLIDAIRES Basse-Normandie

Union syndicale Interprofessionnelle
Solidaires
7 avenue de Cambridge
CITIS
14200 Hérouville St Clair
Tel : 02.31.24.23.36
Mail : syndicatssolidaires-bn@orange.fr

2013, Numéro 16
Mars 2013

Bulletin des adhérents et
sympathisants de Sud Collectivités Territoriales

Cap au Sud

Pression en hausse, motivation en baisse !

Il faut redonner du sens à
notre travail !

« Bon, tu as du boulot, c'est déjà pas mal. »

Mais non, ce n'est pas suffisant et surtout avoir **un travail est un droit** et non un privilège.

Dans une entreprise (pardon !) une collectivité territoriale -Sud ne voit pas forcément la différence, tant le libéralisme est bien ancré dans nos collectivités - les agents ont des droits : de demander de meilleures conditions de travail, du respect, des augmentations de rémunération...

Et le progrès social ? Las de s'arc-bouter à défendre pied à pied les acquis du passé, **Sud lutte** aussi pour que des **avancées sociales** supplémentaires aboutissent : c'est ça le progrès social !

Nos patrons se déclarent toujours content de notre travail :

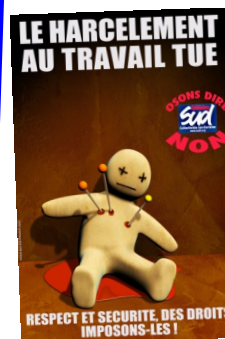
ça c'est de la com'qui ne coûte pas un sous !

Toujours plus ? Dans les services, la pression au travail se ressent chaque jour un peu plus. Le devoir de résultat se fait plus pressant notamment par le biais de l'**évaluation** calquée sur les méthodes du privé qu'une hiérarchie de plus en plus bureaucratique se charge de mettre en œuvre.

Les agents malmenés sont trop souvent seuls avec leur souffrance. **Soyons solidaires** face au cynisme d'un mode de management qui divise plus qu'il n'unit.

Cette pression, qui vire parfois au mal-être, n'est pas bonne pour le service public.

A tout vouloir chiffrer, rentabiliser, l'usager de nos services publics y gagne t-il ? Si les agents ne se sentent pas bien, la qualité du service rendu à l'usager en pâtit.



DANS CE NUMÉRO :

Contacts	8



Titularisation des Précaires : l'agglomération traîne des pieds!

Le Président déclarait lors de la réunion du personnel en 2008, qu'il était contre la précarité. Il déclarait qu'il s'engageait à réduire le nombre de postes à temps non complet au profit de temps pleins.

A chaque fois que le syndicat Sud a relancé cette question : **Caen la mer prétend réduire la précarité.** Aujourd'hui, cette question n'a toujours pas avancé. **Une récente loi contraint les employeurs sur les conditions d'embauche des non-titulaires.**

Sud réclame depuis plus de 9 mois l'application de cette loi et notamment de présenter un rapport sur l'effectif des non-titulaires à Caen la mer.

« On ne peut pas, le décret n'est pas sorti. »

Le décret est connu depuis presque 6 mois. Il a été publié le 22 novembre 2012, et l'agglomération n'est pas prête.

Pourtant elle a **obligation de présenter** en CTP au plus tard le 24 février 2013 :
- un **rapport sur l'effectif des non-titulaires** qui doit préciser le nombre d'agents remplissant les conditions d'accès à l'emploi titulaire, la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées, leur ancienneté acquise en qualité d'agent contractuel de droit public dans la collectivité au 31 mars 2011.

- un **plan pluriannuel de résorption de l'emploi précaire** qui doit définir en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs en matière de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements, la répartition entre les sessions successives de recrutement.

Facile il n'y a plus de CTP jusqu'en mai. **Et pendant ce temps là, les non-titulaires attendent.**

Sud demande que Caen la mer présente aux organisations syndicales ce rapport obligatoire avant le 24 février. Le nouveau Comité Technique élu pourra dès mai 2013, s'en saisir mais les discussions auront déjà commencé. Assez de temps perdu !

Des contrats précaires, Caen la mer en use et en abuse. Lors du récent conflit à la régie de collecte, nous avons découvert plus de 11 précaires employés par Caen la mer sans aucune garantie, ni droit, ni congés ! **La grève semble leur avoir redonné un minimum de droits**, mais la discussion sur leur titularisation a déjà très mal commencé.

Le patronat ne doit pas faire la loi ! Non à l'accord sur l'insécurisation de l'emploi Le 5 mars et après, unité pour gagner !

Patronat, CFDT, CFTC et CGC ont signé un accord national interprofessionnel aux conséquences négatives très importantes pour les salarié-es. L'UNSA l'approuve aussi. Le gouvernement s'est empressé d'afficher son soutien à ces nouveaux gains pour le patronat, à cette nouvelle régression sociale pour les travailleurs et les travailleuses. C'est un mauvais coup pour les salarié-es, mais la partie n'est pas terminée. Le 6 mars, le texte de l'accord est transposé en projet de loi, puis débattu au parlement. Il reste donc quelques semaines pour que toutes les forces syndicales opposées à la casse du Code du travail s'unissent et bloquent les appétits patronaux. L'Union syndicale Solidaires agit dans ce sens, dans les entreprises comme au plan national.

L'accord institue la possibilité pour les employeurs de baisser les salaires «en cas de difficulté dans l'entreprise». Cette notion permet tous les abus: on ne compte plus les «entreprises en difficulté» qui exercent un chantage sur le personnel, tout en garantissant des profits astronomiques aux actionnaires. Des accords de ce type ont déjà été signés dans le passé. Chez Continental, chez Bosch, chez Peugeot Moto cycles, les patrons ont trouvé des syndicats pour accepter de telles mesures, au nom de la survie de l'entreprise: après avoir été sous-payés plusieurs mois, les salarié-es ont été licenciés !

Cette fois, ce texte pourrait permettre d'inscrire dans la loi la possibilité de signer des accords d'entreprise qui permettent durant deux ans de tout changer : le temps de travail, le salaire, le type et le lieu d'emploi. Après un tel accord, un-e salarié-e refusant une baisse de son salaire ou d'être déplacé-e à l'autre bout de la France sera licencié à ses torts. Pauvreté, flexibilité à tous crins et précarité pour les salarié-es, dividendes garantis pour les actionnaires: le patronat s'occupe de la lutte entre classes sociales.

Le 5 Mars 10H place St Pierre à Caen.

Informations

FONCTIONNAIRES MALTRAITÉS

SERVICE PUBLIC EN DANGER !!!

Malgré l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement dit de gauche, rien n'a changé !

Les réformes de l'UMP, tant critiquées à l'époque par le PS (jour de carence, gel des salaires, ...) ne sont pas abrogées !

Pire encore, l'action du gouvernement Ayrault semble être au service de la finance et du Patronat (TSCG, MAP remplace la RGPP, 20 milliards aux entreprises et 0 € pour notre pouvoir d'achat,...).

La journée d'action (SUD, CGT, FSU) du 31 janvier avait pour but, à la fois d'interpeller Mme Lebranchu sur les inquiétudes des fonctionnaires, mais aussi d'agir avec une intersyndicale plus restreinte mais plus déterminée !

Soyons réalistes, les mobilisations à travers la France n'ont pas été à la hauteur de l'enjeu (150 000 manifestants en France, 300 à Caen, 40 sur Lisieux).

Sans surprise, la rencontre du 7 février entre le ministre et les syndicats n'a rien donné ou si peu ! Les sujets brûlants ont été botté en touche et remis à plus tard.

Ne soyons pas dupes, n'attendons rien de ce gouvernement !

Alors oui ! Soyons plus nombreux pour les prochaines mobilisations !

A nous de communiquer, d'informer, de convaincre les agents, toutes celles et ceux qui doutent, qui se résignent. L'enjeu est de taille !!!!

Aussi, nous, militants de base ou de terrain, avons le devoir de secouer davantage nos responsables nationaux. Combien de temps allons-nous répéter : « qu'il faut un changement de cap », que « le gouvernement doit revoir sa copie », que « le compte n'y est pas », « qu'il y a urgence à apporter d'autres réponses » etc...

A l'heure où les médias, les politiques plaident pour que le syndicalisme hexagonal s'aligne sur celui d'autres pays (Allemagne entre autres), c'est à dire un syndicalisme d'adhérents, de service, c'est à nous de résister et de mener l'action par la grève, si nous souhaitons préserver un syndicalisme de lutte.

....Suite

Titulaires et non titulaires, c'est tous ensemble qu'il faut lutter pour faire respecter nos droits et en gagner de nouveaux !

Qui peut bénéficier de la loi de déprécarisation du 12 mars 2012 ?

Pour être titularisé, il faut :

- être en CDI dès le 13 mars 2012
- justifier de 4 ans d'ancienneté, sur un emploi permanent, le 31 mars 2011 en qualité de non-titulaire de la fonction publique territoriale dans la même collectivité depuis 2005
- ou justifier de 2 ans d'ancienneté avant le 31 mars 2011 et 2 ans après jusqu'à la clôture de l'inscription aux cessions de recrutement.

Ce dispositif de titularisation, pour remplir les conditions, court jusqu'au 13 mars 2016. Pour être plus précis se référer à : loi 2012-347 du 12 mars 2012, décret 2012-1293 du 22 nov. 2012, circulaire du 12 décembre 2012.

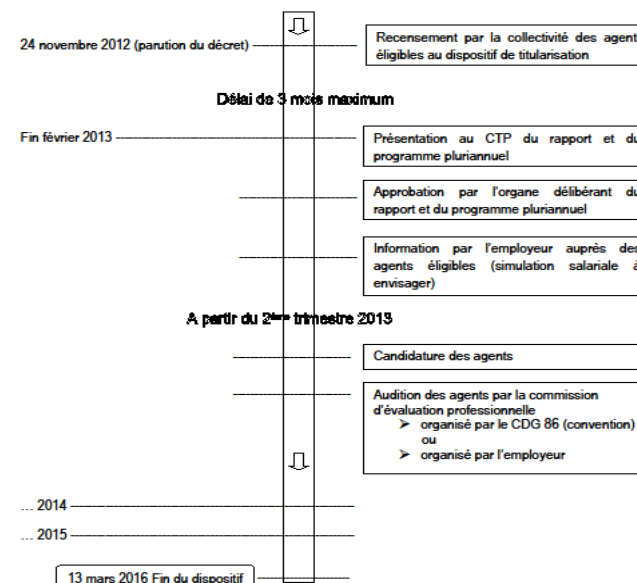
exemple



Résorption de l'emploi précaire

Schéma – Sélections professionnelles

LES ÉTAPES



Actualités

Les Eboueurs à Caen la Mer

*Précarité, pénibilité, temps de travail,
Les éboueurs de Caen la mer nous ouvrent la voie !*

Depuis septembre 2012, Sud et la CGT réclamaient régulièrement une négociation à propos de la réorganisation de la régie de collecte. La collectivité refusait toute discussion. Elle nous demandait « d'arrêter la comédie » et décrétait qu'il n'y aurait pas de négociation.

Après 2 préavis de grève, le dialogue social n'est toujours pas possible. Alors, l'ensemble des agents de collecte de Caen la mer décident de manifester devant le siège de l'agglomération pendant le Comité Technique Paritaire (CTP) du 18 décembre.

Les élus Sud et CGT se sentent soutenus par les agents en colère qui n'hésitent pas à interrompre le CTP pour finalement l'envahir et demander de vive voix à nos politiques de ne pas faire la réorganisation de cette manière là.

Le pouvoir ne vacille pas : on ne change rien, circulez il n'y a rien à voir !

Seuls les élus SUD et la CGT votent contre ce projet de réorganisation !

Ecœurés par ce mépris, Sud quitte le CTP pour rejoindre les agents qui bloquent la déchèterie de Colombelles.

SUD et la CGT décident de passer à la vitesse supérieure et déposent un préavis de grève illimité dès le jeudi 20 décembre. Tous les agents laissent les bennes au dépôt et vont bloquer dès 6h30 un des accès du centre commercial Mondeville 2. Dès que vous vous attaquez à l'économie, les choses bougent vite. Et encore plus quand les médias relaient l'information (France 3 Basse-Normandie, Ouest-France, Liberté etc.).

L'agglomération décide alors de négocier et change radicalement de ton !

Le vendredi 21 décembre, les camions ne sortent toujours pas pour maintenir la pression afin d'avoir des garanties supplémentaires sur les précaires et des propositions fermes.

Ce qui a été gagné :

Réduction du temps de travail à moins de 32h par semaine pour prise en compte de la pénibilité.

Jours fériés rattrapés : payés et récupérés

Embauches prioritaires des contractuels : titularisations, mensualisation, contrats longs... (discussions en cours)

Egalité de traitement entre agents titulaires et non-titulaires

Actualités

Cette lutte est exemplaire à bien des égards. Pendant deux mois et demi, un travail a été effectué entre les syndicats SUD et CGT et les agents. Nous avons tous ensemble élaboré des revendications qui au départ n'étaient pas forcément acceptées par tous (fin du fini-parti).

Les agents titulaires et non titulaires ont répondu présent et n'ont pas hésité à se mettre 3 jours en grève.....pour gagner !

La pression sur les négociations a été maintenue jusqu'au bout, tant les agents étaient déterminés et sûrs de la justesse de leur combat.

Quand les salariés s'unissent, au delà de leurs divergences, qu'ils sont acteurs de leur lutte, qu'ils font confiance à leurs porte-paroles qui les consultent à chaque décision, alors la victoire est belle !

A l'image des éboueurs, construisons dès maintenant un mouvement pour demander 300€ net de régime indemnitaire pour la catégorie C !

